



Ma commune m'informe

Jeudi 1^{er} octobre 2009 - N°416



Site de Chimay : tous les numéros de « Ma commune m'informe » de l'année sont disponibles sur notre site : www.ville-de-chimay.be (page des news)
E-mail : fabien.bachelart@publilink.be

CHIMAY

CHIMAY



NOUVEAU !!!

DANS LES COMMUNES DE : BEAUMONT, SIVRY-RANCE, FROIDCHAPELLE, CHIMAY, MOMIGNIES !!!!

**Vous êtes parents ...
Vous êtes intéressés par le métier d'accueillante conventionnée ...**

Service d'accueillantes conventionnées

**ASBL « Les Petits Pas de la Botte »
Rue du Commerce 2A, 6470 Rance
Tél : 0474 / 52 35 17**

**Recherchons activement une assistante sociale mi-temps.
Envoyer cv et lettre de motivation à l'attention de
Monsieur le Président, asbl Les Petits Pas de la Botte, rue
du commerce 2A 6470 Rance.**

Enseignement Fondamental communal

Avis important : il est demandé avec insistance aux enseignant(e)s, tant du maternel que du primaire, inscrit(e)s dans la réserve de la Ville de Chimay, qu'il est indispensable de communiquer au secrétariat de l'enseignement (Mme Crowet- tél. : 060/459.128) la date de fin de tout intérim effectué, ceci, de façon à pouvoir être rappelé(e)s en cas de nouvelle vacance d'emploi.

A l'avenir, seuls seront contactés en priorité les agents ayant effectué cette démarche.

Merci à tous de votre compréhension.

M. Roynet, 1^{er} Echevin et Echevin de l'Enseignement

Asbl Le Répit

Vous vous interrogez sur la problématique de la consommation de drogues...

L'ASBL Le Répit vous propose de participer à une formation interactive intitulée :

« Mieux comprendre le phénomène des assuétudes »

Dates : 8, 13 et 15 octobre 2009 de 9h30 à 16h.

Lieu : Maison du Gouverneur à Mariembourg. Coût : 75€

Info et réservation : 060/344.985 ou repit11@hotmail.com

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2009

Section 1	Section 2	Section 3	Section 4
Bourlers, Forges, L'Escaillère, Rièzes	Baileux, Bailièvre, Boutonville, La Fagne, Robechies, Salles, St-Remy, Villers-la-Tour	Chimay, Lompret, Vaulx	Virelles
Lundi 12 octobre	Mardi 13 octobre	Mercredi 14 octobre	Vendredi 16 octobre

Pour rappel, les déchets suivants ne sont pas considérés comme encombrants :

- les pneus et déchets de carrosserie
- les déchets d'équipements électriques et électroniques
- les déchets de travaux, gravats, ...
- les déchets en sacs (gris ou payants)
- les déchets dangereux, pot de peinture, solvants, ...
- les papiers et cartons
- les bouteilles et flacons en plastiques, emballages métalliques, cartons à boissons
- les déchets verts (tontes, élagages, ...)
- les vêtements et textiles.

Quantités autorisées 2 m3 maximum par ménage.

MAISON DE L'EMLOI - Permanences

Tél. : 060/45.95.70

Lundi, mercredi et vendredi: de 08h30 à 12h00 & de 13h30 à 16h00
Mardi et jeudi de 08h30 à 12h00. Les services ne sont pas accessibles au public les mardis & jeudis après-midi, sauf sur rendez-vous.

A vendre – La Régie Foncière de la Ville de Chimay vend, de gré à gré

Immeubles situés à Chimay Place Froissart n°15, 15/2 et 16 cadastrés Section C N° 337 H 2, 337 M2 pie

Les offres d'achat par écrit sont à faire parvenir à : Administration

Communale de Chimay, Grand Place 13 6460 Chimay.

La Secrétaire,
(s) J. Van Tongelen

Le Bourgmestre
(s) D. Danvoye

Pour visites et renseignements : 060/210.293

